

## La filière, la structure, ses missions, OLEA 2020, ses partenaires financiers, ses ressources et engagements

*L'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL) est la section spécialisée de l'ONIDOL (Organisation Nationale Interprofessionnelle des Oléagineux). Elle regroupe les familles les plus représentatives de la filière Huile d'Olive et olive. L'AFIDOL, conçue sous forme d'association (loi 1901), entre dans le champ des compétences définies par la loi d'orientation agricole du 10 juillet 1975 et des textes subséquents.*

### La filière oléicole française, une réalité économique et financière

- 29 000 oléiculteurs au sens européen du terme,
- 4 Régions, 13 départements, 1 615 communes, 29 423 oléiculteurs, 78 814 parcelles, 50 707 hectares, plus de 5 000 000 d'oliviers.
- 5 000 hectares ont aujourd'hui 10 ans et moins
- 239 moulins à huile
- Une trentaine de confiseurs d'olives.
- 103 200 tonnes d'Huile d'Olive consommées, soit plus de 112,6 millions de litres dont 65,2 millions vendus en Grande Distribution.
- 53 100 tonnes d'olives consommées annuellement, dont 23 900 tonnes vendues en Grande Distribution.
- Un chiffre d'affaires global estimé à 373,6 millions d'euros pour l'Huile d'Olive (filiale Huile d'Olive hypermarchés, supermarchés et hard discount) ; 169,1 millions d'euros pour les olives en Grande Distribution.

### L'AFIDOL fédère huit familles professionnelles au sein de deux collèges

#### Le Collège des Producteurs

- FNPHP : Fédération Nationale des Producteurs Horticulteurs et Pépiniéristes
- FOPO : Fédération des Oléiculteurs Producteurs d'Olives
- FFPO : Fédération Française des Producteurs d'Olives
- FSPAOC : Fédération des Syndicats de Producteurs d'Olives et d'Huile d'Olive d'Appellation d'Origine Contrôlée

#### Le collège des transformateurs / metteurs en marché

- FCO : Fédération des Coopératives Oléicoles
- FEDICO : Fédération Française de l'Industrie et du Commerce des Huiles d'Olive
- FOF : Fédération de l'Olive de France
- SNM : Syndicat National des Mouliniers

# L'AFIDOL en 2008

## Ses missions

L'AFIDOL est prioritairement porteuse d'une mission d'ordre économique. La connaissance des productions et des marchés mondiaux, européens, nationaux, la connaissance et le suivi de l'évolution des différentes réglementations, doivent permettre aux membres des familles composant l'AFIDOL de maintenir un niveau de compétitivité à la hauteur des exigences du marché.

L'AFIDOL développe et poursuit, directement et en partenariat avec des centres techniques spécialisés, des programmes relatifs à la production des huiles d'olive et olives de France, l'élaboration des produits finis en terme de qualité, de gestion des sous-produits, de typicités liées aux productions très variées et aux terroirs, que l'on retrouve au sein des 13 départements oléicoles répartis sur les quatre régions économiques du Sud de la France.

L'AFIDOL s'engage de plus en plus dans la mise en œuvre d'actions de communication destinées à renforcer l'image des huiles d'olive et olives de France auprès des consommateurs, de plus en plus exigeants, et attentifs aux notions de saveur, de terroir et d'origine.

Pour conduire ses programmes, l'AFIDOL a mis en œuvre en 2008 des actions résultant pour partie d'une contractualisation réalisée entre différents partenaires tels que l'Etat et les Conseils Régionaux.

D'autres collectivités contribuent indirectement au travers de conventions spéciales, notamment le Conseil Général de la Drôme, ainsi que la Ville de Nyons en Drôme Provençale. Certains programmes sont directement contractualisés sur la base de conventions résultant de financements européens. En 2007, un programme au titre des Organisations d'Opérateurs a pu débuter.

Par ailleurs, l'AFIDOL développe sa communication au travers de publications spécifiques, adaptées aux attentes des membres des familles qui la composent, mais aussi en fonction des volontés exprimées par les différents partenaires.



## Ses partenaires financiers

- L'Union Européenne
- Le Ministère de l'Agriculture
- L'Office National des Grandes Cultures (ONIGC devenue depuis FranceAgriMer)
- Les trois Conseils Régionaux :
  - Languedoc- Roussillon,
  - Provence-Alpes-Côte-d'Azur,
  - Rhône-Alpes
- Les Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt Corse, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes
- L'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)
- \* L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse
- Le Comité pour l'Expansion de l'Huile d' Olive (COPEXO)
- L'Institut des Corps Gras (ITERG)
- Le Conseil Général de la Drôme
- La Ville de Nyons
- Le Laboratoire Interrégional de la Répression des Fraudes de Marseille

[www.afidol.org](http://www.afidol.org)

Cette dénomination a été donnée par les professionnels de l'oléiculture au programme présenté à la suite de la publication du règlement n°2080/05 de la Commission des Communautés Européennes du 19 décembre 2005.

Ce règlement définit les modalités d'application du règlement (CE) n° 865/2004 du Conseil en ce qui concerne les organisations d'opérateurs oléicoles, leurs programmes de travail et leur financement.

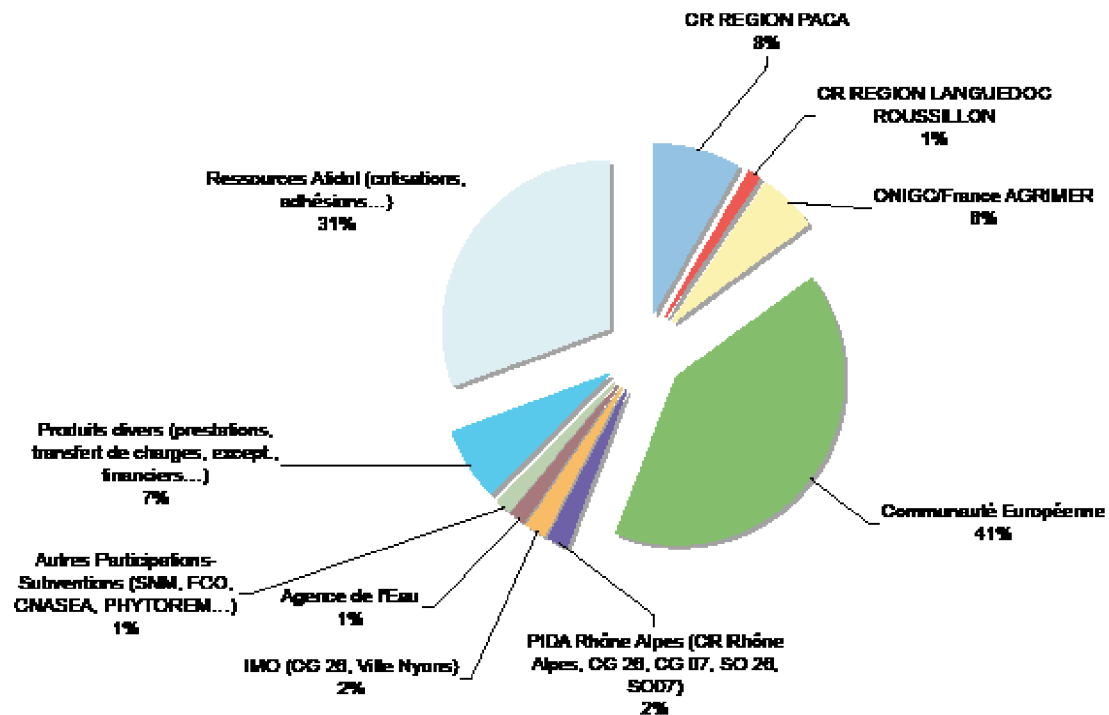
Ces dispositions font suite aux réformes survenues dans le cadre de l'Organisation Commune de Marché pour le secteur de l'olivier et prévoient des mesures en faveur d'une meilleure connaissance des marchés, des dispositifs d'encouragement à des productions de qualité traçées, respectant l'environnement dans lequel elles se développent.

L'AFIDOL a, au titre d'organisation interprofessionnelle-art.2-d), présenté une demande de reconnaissance en qualité d'organisation d'opérateur qui lui a été accordée au regard du programme opérationnel déposé sous le numéro OPEO 2007/01. L'Union Européenne et l'Etat Français, au travers de l'ONIGC devenue FranceAgriMer) contribuent à ce programme. La première période du programme s'est achevée fin mars 2009.

# L'AFIDOL en 2008

## Ses ressources et engagements

Ressources de l'AFIDOL en 2008



Engagements de l'AFIDOL en 2008

